

**Une famille de
déplacés internes**
sous une tente de
fortune dans la
banlieue de Mogadiscio
(Somalie).



L'action en faveur des déplacés internes

EN 2010, L'ENGAGEMENT du HCR auprès des déplacés internes a été déterminé par des situations d'urgence complexes et des catastrophes naturelles de grande ampleur. Le tremblement de terre qui a ravagé Haïti a tué plus de 220 000 personnes et en a déplacé des centaines de milliers d'autres. En raison d'une explosion de violence survenue en juin au Kirghizistan, près de 170 000 personnes étaient toujours déplacées à la fin de l'année. Au Pakistan, des pluies de mousson torrentielles ont inondé près d'un cinquième du territoire, déplaçant des centaines de milliers de gens, y compris des réfugiés afghans.

Aujourd'hui, les déplacés internes forment l'une des plus importantes populations vulnérables du monde. À la fin de l'année 2010, plus de 27,5 millions d'individus étaient toujours déplacés en raison de conflits, de la violence et d'atteintes aux droits de l'homme. Des millions d'autres avaient été déracinés par des catastrophes naturelles. En étroite coopération avec des gouvernements et des organisations nationales et internationales, le HCR protège et aide plus de 15 millions de déplacés internes.

L'année 2010 coïncidait avec le cinquième anniversaire du lancement de l'approche modulaire interorganisations, née du processus de réforme humanitaire. Au cours de l'année, le HCR a cherché de nouvelles manières de travailler au sein du système humanitaire commun, afin de renforcer la coordination et d'améliorer les opérations de protection et d'assistance auprès des déplacés internes. Le Haut Commissariat a participé à la deuxième évaluation du système modulaire et préconise aujourd'hui une direction plus prévisible de la protection dans les catastrophes naturelles.

Le HCR a contribué à l'élaboration des Directives opérationnelles de l'IASC sur la protection des personnes affectées par des catastrophes naturelles et s'attache actuellement à diffuser le Cadre de l'IASC pour des solutions durables en faveur des déplacés internes et à en promouvoir l'utilisation. L'Organisation poursuit l'initiative entreprise avec l'ancien Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et d'autres partenaires pour améliorer l'identification et la protection des

déplacés internes vivant en dehors des camps et des centres collectifs. De nouvelles Directives sur les centres collectifs ont été produites et distribuées.

Afin de renforcer sa capacité de protection et d'assistance sur le terrain, le HCR a élaboré et lancé à titre expérimental un module de formation portant sur trois secteurs. L'objectif est de renforcer la capacité d'intervention et les compétences de coordination du personnel et des partenaires d'exécution qui travaillent au sein des trois modules dirigés ou codirigés par le HCR (protection, coordination des camps et gestion des camps, abris d'urgence). Des critères relatifs à la dotation en personnel ont été établis pour les modules de protection et de nouveaux postes de coordonnateurs des activités de ces modules ont été créés.

En 2010, le HCR a continué de bénéficier de solides accords concernant le personnel prêt au déploiement, notamment avec le Comité international de secours, *HelpAge International*, les Conseils danois et norvégien pour les réfugiés, *Save the Children*, CANADEM, *Irish Aid* et *Action Aid/Auscare*.

Protection

En 2010, le module global de protection, mené par le HCR, a redoublé d'efforts pour appuyer les modules de protection déployés dans des pays. Il a également dirigé l'agenda de protection global en établissant des priorités stratégiques et en coordonnant l'appui aux opérations sur le terrain. Le Haut Commissariat a dirigé 22 modules de protection dans différents pays, servant de plate-forme interorganisations pour la coordination des activités de protection en situation d'urgence.

Définition et diffusion de normes et de politiques

Le HCR a financé et produit le *Manuel pour la protection des déplacés internes*. Le Manuel, qui aide les officiers de protection et le personnel de terrain à travers le monde, est actuellement traduit en arabe, en espagnol, en français et en russe.

Le module global de la protection a intégré des questions transversales dans ses travaux et entrepris d'aider les

autres modules globaux à incorporer la protection dans leurs activités. Il a également prêté main-forte à 31 modules de protection qui opèrent aujourd'hui dans les situations d'urgence complexes et les catastrophes naturelles.

Constitution d'une capacité d'intervention

Le HCR a mis en place et financé une formation à la coordination des activités de protection en Afrique de l'Ouest et au Yémen. De plus, l'équipe spéciale chargée des catastrophes naturelles au sein du module global élabore actuellement un module de formation sur la protection en situation de catastrophe naturelle.

Appui opérationnel

Le Haut Commissariat a coordonné des missions d'appui modulaires en Afghanistan, en Colombie, au Népal, au Pakistan, aux Philippines et au Yémen. Il a également participé à des missions d'appui intermodulaires en Colombie et au Népal. Ces missions

ont aidé à élaborer ou à actualiser des stratégies de protection et à évaluer l'impact des activités de protection et de coordination dans ces opérations. Elles ont en outre examiné la mise en œuvre de l'approche modulaire et les mécanismes de coordination qui y sont associés.

Des administrateurs expérimentés ont été dépêchés dans des opérations d'urgence pour créer de nouveaux modules de protection et améliorer la capacité d'intervention des modules existants. Ces déploiements ont complété l'utilisation du fichier ProCap (projet de capacité de protection de réserve), géré par le BCAH. Le HCR a en outre déployé des collaborateurs ayant l'expérience du travail avec les personnes âgées ou handicapées, ainsi que des spécialistes techniques des évaluations de besoins et de la gestion des données opérationnelles, pour appuyer la création de stratégies d'intervention et de programmes appropriés.

Abris d'urgence

En 2010, le HCR a été chef de file du module des abris d'urgence dans 7 des 15 situations d'urgence où ce module était activé, et partagé cette responsabilité au niveau provincial dans deux autres modules au Pakistan. Certains de ces modules avaient été mis sur pied pour faire face à trois situations d'urgence apparues en 2010 : au Bénin (catastrophe naturelle), au Kirghizistan (situation d'urgence complexe) et au Pakistan (situation d'urgence complexe et catastrophe naturelle). Le Haut Commissariat a également offert des compétences techniques et une aide en matière de coordination à ses partenaires modulaires, ainsi qu'à la FICR, coresponsable du module. Enfin, il a veillé à ce que les questions de protection soient traitées dans toutes les solutions d'hébergement.

Définition et diffusion de normes et de politiques

Des manuels et des documents d'orientation sur le module des abris d'urgence ont fait l'objet de distributions

accompagnées d'explications lors de sessions de formation, et envoyés aux bureaux de terrain du HCR qui en avaient fait la demande. Le site web du module des abris d'urgence fournit des données sur les opérations dans les pays, des ateliers, des supports de formation, des orientations, des instruments, des informations sur les événements modulaires et sectoriels, et des évaluations qui rendent compte des enseignements tirés.

Constitution d'une capacité d'intervention

Les supports de formation du module des abris d'urgence, destinés aux membres de l'équipe de coordination des abris, aux coordonnateurs, aux spécialistes techniques et aux responsables de la gestion des informations ont été consolidés et actualisés. Des partenaires au sein du module ont publié la deuxième édition d'une compilation intitulée *Shelter Projects 2009*, afin de rendre compte des nouveaux projets, des méthodes novatrices et des enseignements tirés de l'expérience.

Appui opérationnel

Le HCR et la FICR dirigent ensemble le module des abris d'urgence. Des réunions bisannuelles de partenaires modulaires et de groupes de référence ont renforcé les réseaux et les accords tout en favorisant une meilleure connaissance des activités intermodulaires et des progrès technologiques sur le terrain. Ces réunions ont également permis d'identifier les domaines à améliorer et renforcé l'évaluation des opérations modulaires.

En 2010, les priorités consistaient à définir les attributions et les responsabilités du module au niveau des pays, à mesurer l'impact des programmes relatifs aux abris, à intégrer les questions de protection et les questions transversales, à étudier des méthodes alternatives d'assistance, telles que l'aide financière, et à élaborer des plans de relèvement pour le secteur des abris. Dans plusieurs situations d'urgence, le module global des abris a aidé les opérations à mettre sur pied des modules de terrain et à rédiger des stratégies relatives aux abris.

Coordination des camps et gestion des camps

En 2010 comme au cours des années précédentes, le module s'est principalement attaché à améliorer la protection des déplacés internes sur le terrain, en assurant formation et conseil, ainsi qu'en déployant des spécialistes de la coordination des camps et de la gestion des camps (CCCM).

Définition et diffusion de normes et de politiques

Au niveau global, le module CCCM a participé à l'élaboration de critères pertinents et donné suite aux recommandations de la deuxième évaluation modulaire. La formation des homologues gouvernementaux et des membres du module s'est poursuivie tout au long de l'année 2010.

Constitution d'une capacité d'intervention

Le module CCCM a révisé ses supports de formation en juin 2010 afin d'y

inclure de nouvelles politiques et orientations et d'y ajouter des exemples concrets. Ces nouveaux supports ont été traduits en arabe et en français et ont déjà été mis en pratique au Pakistan et au Yémen. En 2010, les Directives sur les centres collectifs ont été complétées et diffusées.

Le module CCCM gère un fichier interorganisations de 55 formateurs au niveau régional et national. En 2010, ceux-ci ont animé des sessions de formation dans 11 pays, au profit de quelque 545 agents, partenaires et représentants des autorités nationales travaillant dans des camps. À l'issue d'une évaluation approfondie, le module a mis en place un nouveau programme de formation à l'encadrement, destiné aux coordonnateurs CCCM.

Le programme a été élaboré pour remédier à certaines lacunes dans les compétences, ainsi que dans la

disponibilité des outils de formation actuellement utilisés. Lancé à titre expérimental en novembre, il a ensuite été étendu aux modules de la protection et des abris d'urgence.

Appui opérationnel

Les modules CCCM se sont attachés à offrir protection et assistance, à constituer une capacité de gestion et de coordination des camps au profit de divers intervenants (en particulier des autorités nationales) et à faciliter l'accès à des solutions durables. L'efficacité de la coordination a permis d'améliorer les évaluations des besoins et de détecter les lacunes, tout en optimisant l'emploi des ressources et de ménager les efforts en évitant la duplication.

Opérations majeures en faveur des déplacés internes

● Haïti

Le HCR a vigoureusement appuyé le HCDH dans son rôle de chef de file du module de protection en Haïti depuis le tremblement de terre de 2010. Au lendemain de la crise, le HCR a rapidement déployé des agents afin d'aider le module de CCCM à déterminer quelle était la meilleure approche pour la gestion des données démographiques. L'Organisation a également conçu et exécuté plusieurs programmes de formation à la protection, au profit des responsables des camps de déplacés internes, des autorités locales et d'ONG. L'une des toutes premières priorités est d'améliorer la coordination des interventions contre la violence sexuelle et sexiste, qui est l'un des problèmes majeurs de protection aujourd'hui en Haïti.

Le HCR a exécuté 39 projets à impact rapide (PIR), conçus après une évaluation minutieuse des besoins, auxquels les déplacés internes ont participé, tout comme les communautés d'accueil. Les PIR sont centrés sur les activités génératrices de revenus, les abris, la santé et l'éducation. Ils viennent en aide aux communautés où les déplacés internes se sont réfugiés après le tremblement de terre, faisant peser une lourde charge sur l'économie locale et les services publics. Profitant à la fois aux déplacés internes et aux populations d'accueil, les projets ont aidé à apaiser les tensions dans ces localités. La mise en œuvre des PIR facilite également le suivi des problèmes de protection assuré par le HCR au niveau local. Afin de prévenir l'apatridie, l'Organisation a entrepris de délivrer des certificats de naissance aux enfants

déplacés vulnérables, en coordination avec des partenaires humanitaires et les autorités nationales.

● Kirghizistan

La flambée de violence survenue au Kirghizistan en juin 2010 a entraîné des déplacements massifs de population et d'importantes destructions des biens. Bien que la plupart des déplacés aient regagné leur localité d'origine, la situation reste critique : les actes de harcèlement, les discriminations et les atteintes aux droits de l'homme sont toujours monnaie courante, ces problèmes étant aggravés par un accès limité aux moyens d'existence, au travail et à l'emploi. La défiance et les tensions intercommunautaires sont loin d'être apaisées. À ce jour, quelque 80 000 personnes sont toujours déplacées et quelque 200 000 personnes de retour

ont encore besoin d'une assistance. Le programme d'abris provisoires du HCR a permis aux personnes dont les maisons avaient été intégralement détruites de réoccuper leurs parcelles. Plus de 13 400 bénéficiaires ont ainsi pu se loger dans un d et solide avant l'arrivée de l'hiver. L'Organisation a également distribué des vêtements, des meubles, du charbon et d'autres articles non alimentaires pour l'hiver à plus de 50 000 personnes vulnérables, toujours déplacées à l'intérieur du pays ou de retour chez elles.

Un certain nombre d'initiatives ont été lancées pour remédier aux problèmes de protection complexes qui subsistent. Citons notamment la

constitution d'équipes mobiles chargées d'apporter une aide pour les questions relatives aux logements, aux terres et aux biens, et la mise en place d'un service téléphonique gratuit pour les victimes de violations des droits de l'homme et les autres personnes ayant besoin d'une assistance. Des équipes de mobilisation communautaire surveillent constamment la situation des déplacés, des personnes de retour et des populations locales dans les provinces d'Osh et de Jalal-Abad. Le HCR soutient également des équipes mobiles réunissant des ONG et des représentants des autorités locales, qui aident les populations touchées à récupérer leurs documents d'identité.

● Pakistan

Les inondations survenues au Pakistan, les plus graves de l'histoire du pays, ont touché plus de 20 millions de personnes sur un vaste territoire, créant des vulnérabilités et des besoins immenses. Le HCR a rapidement implanté sept bureaux de terrain dans les zones sinistrées et entrepris de distribuer des quantités massives d'articles de secours aux Pakistanais et aux réfugiés afghans. Cette action a été étroitement coordonnée avec les pouvoirs publics et les partenaires modulaires. À la fin de 2010, près de 2 millions de personnes avaient bénéficié d'articles non alimentaires et d'une aide dans le secteur des abris d'urgence. L'Organisation a également aidé les autorités à distribuer des documents d'identité aux populations touchées et ouvert des centres de transit pour faciliter le processus de retour.

En dépit du retour de 2 millions de personnes, déplacées du nord-ouest du Pakistan en 2009, près d'un million étaient toujours déplacées à la fin de l'année 2010. Le HCR a continué à faciliter le processus de retour en construisant 10 000 abris provisoires dans les zones d'origine des déplacés. Il a également offert une protection aux déplacés internes et aux populations de retour par l'intermédiaire de centres d'assistance sociale, et géré quatre camps de déplacés internes.

Pays	Modules où le HCR est chef de file		
	Protection	Abris d'urgence ¹	CCCM ¹
Afghanistan			
Bénin			
Burundi			
Colombie			
Côte d'Ivoire			
Éthiopie			
Guinée			
Iraq			
Kenya			
Kirghizistan			
Libéria			
Myanmar			
Ouganda			
Pakistan ²			
Philippines			
République centrafricaine			
République démocratique du Congo			
République dominicaine			
Somalie			
Soudan			
Tchad			
Yémen			
Zimbabwe			

Note: Pays où le HCR mène des opérations auprès de déplacés internes, en dehors du système des modules: Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Fédération de Russie, Serbie et Sri Lanka.

¹ Comprend les pays où les fonctions de direction ou de présidence sont partagées avec d'autres organisations.

² En 2010, le HCR a dirigé ou co-dirigé les modules des abris d'urgence au Pakistan. Le HCR a continué de diriger celui créé en 2009 relatif à l'urgence liée au conflit et a co-dirigé au niveau provincial celui établi pour répondre aux inondations de 2010.

● Yémen

Au Yémen, la situation est restée précaire en dépit du cessez-le-feu conclu par le Gouvernement et le groupe Al-Houthi en février 2010. À la fin de l'année, près de 221 000 personnes étaient toujours déplacées, quelque 22 000 d'entre elles résidant dans des camps gérés par le HCR. Les 199 000 déplacés internes restants vivaient chez des proches, des amis ou au sein de communautés locales. La plupart des déplacés internes et une partie des communautés d'accueil ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins essentiels.

L'insécurité, le manque d'accès à certaines zones et les difficultés rencontrées pour identifier les déplacés internes vivant dans des localités isolées ont entravé les

activités d'assistance et de protection. L'Organisation a néanmoins distribué des articles ménagers et d'hygiène de base à plus de 22 000 familles, tout en leur offrant une protection et une assistance psychosociale.

Le HCR et ses partenaires modulaires ont lancé une opération de profilage des déplacés internes qui leur a procuré une vision plus précise des intentions en matière de retours et de la proportion de personnes rentrées par leurs propres moyens, ainsi que de la situation et des besoins des déplacés vivant hors des camps. Avec le concours du Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, le module de protection a également aidé le Gouvernement à rédiger une stratégie en faveur des déplacés internes. ■

PRIORITÉS STRATÉGIQUES GLOBALES

| CIBLES POUR 2010-2011 |

| PROGRÈS EN 2010 |

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX ; CADRES LÉGISLATIFS NATIONAUX

Dans au moins **13 des 24 pays** ciblés, où le HCR opère en faveur des déplacés internes, la manière dont sont couverts les besoins de protection des déplacés est davantage conforme aux Principes directeurs.

Dans **3 pays**, la couverture des besoins de protection des déplacés s'est améliorée, conformément aux Principes directeurs.

PARTENARIATS

Dans au moins **15 des 20 pays** ciblés, où le HCR opère en faveur des déplacés internes, la coopération entre partenaires s'est améliorée.

Dans **7 pays**, la coopération entre les partenaires s'est améliorée.

CONDITIONS D'ACCUEIL, ENREGISTREMENT ET ÉTABLISSEMENT DE PROFIL

Dans au moins **7 des 18 pays ciblés**, où le HCR opère en faveur des déplacés internes, l'enregistrement et/ou l'établissement de profil s'est amélioré.

Dans **5 pays**, l'enregistrement et/ou l'établissement de profil s'est amélioré.